



## Est cequ'il a le droit de me reclamer

Par **kanouni**, le 16/04/2009 à 15:13

Bonjour,

Je suis une propriétaire dans un immeubles, l'année passer tous les propriétaires ont décider De faire la gestion de notre immeuble dans les mains d'un syndic.

Mais depuis le jour de la signature du contrat avec lui chaque 3 mois les nous demandes les frais de gestion mais y a maintenant plus d'une année mais ni femme de ménage pour l'immeuble, ni gardien, ni ascenseur alors il s'occupe seulement pour faire le partage du facture d'eaux pour chaque appartement

- 1) Ma question ; est ce que c'est normal ce qu'il fait. ?
- 2) Est-ce que j'ai le droit de résilier ce contrat ?
- 3) à qui je peux m'adresser pour maître point a cette situation
- 4) si le syndic reste me réclamer ces frais il à le droit ?

Par **DOUIDI**, le 16/04/2009 à 17:15

Bonjour,

C'est ça le problème des syndic : de l'argent et c'est tout, et c'est la majorité de l'assemblée qui a raison. Vous demandez des explications et devez convaincre les autres propriétaires de changer de syndic.

Par **Tisuisse**, le **16/04/2009** à **18:27**

Bonjour,

A Doudi : vous nous livrez le traducteur pour vos prochains messages ?

A kanouni :

le choix du syndic a été fait lors d'une Assemblée Générale et c'est la majorité des copropriétaires présents et représentés qui a choisi le syndic. Pour savoir si ce syndic doit s'occuper de l'ascenseur et du ménage, vous devez vous reporter au contrat qui lie le syndic à la copropriété. En ce qui concerne le gardien, y a-t-il un logement spécialement prévu pour lui ?

Pour toutes explications complémentaires, vous voyez le président du syndicat des copropriétaires. Il est à même de vous renseigner.